

SYSTÈMES INTÉGRÉS DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS

Évaluation et résolution, SSRTE et territoires sans travail des enfants

Le secteur de l'agriculture regorge de cas de travail des enfants. Bien que généralement considéré comme une arme fatale, l'interdiction du travail des enfants dans les exploitations agricoles s'avère tout simplement insuffisante. Le travail des enfants est un problème particulièrement complexe issu de différentes causes profondes sociales économiques, et politiques. Ces causes peuvent être l'absence d'accès à l'éducation, la faible mise en œuvre des lois du travail, l'inégalité des genres, la pauvreté et une protection sociale insuffisante des plus démunis. Et par-dessus tout, une pandémie prolongée s'est maintenant ajoutée à la liste.

La meilleure façon d'éliminer le travail des enfants est d'agir sur ses causes profondes. Il est à noter que les parties prenantes, y compris la société civile, les gouvernements et les entreprises augmentent significativement leur collaboration et la mutualisation de leurs investissements dans des programmes conjoints pour s'attaquer à ce problème urgent.

ÉVALUATION-ET-RÉSOLUTION

Compte tenu du fait qu'aucune organisation ni aucun acteur ne peut éliminer à lui seul le travail des enfants, le système « «Evaluation et Résolution» : (i) aide les entreprises à identifier les risques et les causes profondes des violations des droits humains, et (ii) exige à la fois des entreprises et des organismes de certification qu'elles ajustent leurs systèmes en fonction de leurs risques spécifiques. De cette manière, l'évaluation-ét-résolution fonctionne comme une diligence raisonnable en matière de droits humains au niveau de l'exploitation, ce qui comprend l'évaluation et la mitigation/atténuation des risques à travers l'évaluation des risques et la sensibilisation, ainsi que la surveillance, l'identification et la résolution des problèmes d'atteinte aux droits humains via un comité d'évaluation-ét-résolution et un mécanisme de réclamations/plaintes. Cette approche est alignée sur les principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits humains et sur les directives de l'OCDE applicables aux entreprises multinationales.



Photo : Caroline Irby

SYSTÈMES DE SUIVI ET REMÉDIATION DU TRAVAIL DES ENFANTS (SSRTE)

Certaines entreprises ont mis en place un Système de suivi et remédiation du travail des enfants (SSRTE) dans leurs chaînes d'approvisionnement en vue d'identifier, traiter et prévenir le travail des enfants. Le système évaluation-ét-résolution de Rainforest Alliance est un mécanisme complémentaire qui, associé au SSRTE, peut fournir l'infrastructure nécessaire à la lutte contre le travail des enfants. Le SSRTE d'une entreprise peut être une contrepartie significative de notre système d'évaluation et de résolution en apportant à l'entreprise un mécanisme de ciblage des communautés présentant des risques élevés de travail des enfants (qui par conséquent, nécessitent une surveillance plus étroite). Les entreprises peuvent utiliser le SSRTE pour surveiller le risque de travail des enfants dans les ménages et, si nécessaire crée au sein des communautés des comités de protection de l'enfant. Le travail des enfants n'est qu'un élément du large éventail de problèmes de droits humains traités par le système évaluation-ét-résolution de Rainforest Alliance. Un large potentiel d'intégration et de développement est donc disponible pour le modèle SSRTE dans l'appréciation et le traitement d'autres risques majeurs pour les droits humains, tels que le travail forcé ainsi que la violence, le harcèlement et la discrimination sur le lieu de travail. Dans cette perspective, l'intérêt du mécanisme de SSRTE dépend des résultats des évaluations-ét-résolutions des risques. Par exemple, si la violence, le harcèlement et la discrimination au travail apparaissent comme des situations habituelles, une entreprise peut envisager clairement d'intégrer ces thèmes supplémentaires dans le domaine du SSRTE.

TERRITOIRES SANS TRAVAIL DES ENFANTS

Au final, l'incorporation de notre système évaluation-ét-résolution est à même de créer l'infrastructure nécessaire à l'adoption d'une approche territorialement plus étendue appelée Territoire sans travail des enfants, qui concentre ses efforts sur une aire géographique délimitée plutôt que sur une chaîne d'approvisionnement spécifique, et qui s'assure que tous les enfants fréquentent l'école et ne sont pas soumis au travail des enfants. Les approches géographiques nécessitent une étroite collaboration entre les gouvernements, les communautés et la société civile afin d'identifier conjointement les causes profondes des problèmes découverts et d'y remédier.

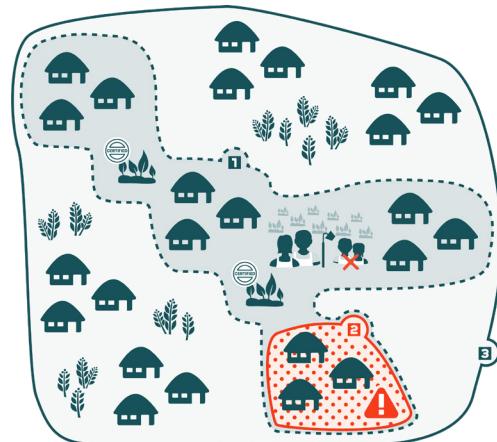
Toutes les parties prenantes – enseignants, parents, enfants, gestionnaires de communauté, entrepreneurs et autorités locales – s'accordent dans le but non seulement de changer les règles et la politique de la communauté applicables au travail des enfants, mais également pour faciliter l'amélioration du niveau de vie des familles en s'attaquant ainsi à une des raisons majeures qui amènent les familles à s'appuyer sur le travail des enfants. Pour y parvenir, les participants créent un comité de divers citoyens qui agit à la fois comme modèle de référence et gardien vigilant tout en communiquant un unique message simple et intransigeant : **tous les enfants doivent être scolarisés**. Le système évaluation-et-résolution de Rainforest Alliance comprend des comités au niveau de l'exploitation susceptibles de s'étendre ultérieurement à la communauté toute entière. Ces comités peuvent par la suite intégrer le modèle SSRTE dans les zones à haut-risque de la communauté.

Les recherches ont montré que les interventions sont réellement plus efficaces dans la réduction du travail des enfants sur une aire géographique que dans une chaîne d'approvisionnement. De plus nos propres recherches ont montré que l'approche la plus économique est la mise en œuvre d'un modèle Territoire sans travail des enfants (TSTE) complet sur une aire géographique centrale avec une approche plus légère sur les territoires environnants. Les rencontres entre les représentants de ces aires ont largement renforcé le transfert des normes et des pratiques depuis le territoire central vers les territoires environnants. Limiter les interventions à la chaîne d'approvisionnement d'une entreprise peut s'avérer moins efficace car cette approche ne traite pas systématiquement les causes profondes qui commandent le travail des enfants hors de la chaîne d'approvisionnement et au niveau des communautés. C'est pourquoi il est important de centrer les activités pas seulement sur les ménages directement connectés à la chaîne d'approvisionnement mais plutôt sur la communauté toute entière, depuis chaque ménage jusqu'à l'école et auprès des autorités locales.

« TOUS LES ENFANTS DOIVENT ÊTRE SCOLARISÉS »

Rainforest Alliance travaille avec les communautés rurales depuis 35 ans et nous avons beaucoup appris à leur contact. Nos recherches et notre expérience ont montré que sans investissement dans l'ensemble du système global et dans la connexion entre les efforts de la chaîne d'approvisionnement et du gouvernement, les parties prenantes courront le risque potentiel de mettre en place des doublons inefficaces de systèmes. Certains problèmes sont trop importants pour être traités individuellement. La collaboration est la clé de l'éradication du travail des enfants. En rappelant en permanence l'obligation de fréquenter l'école pour tous les enfants, l'approche TSTE fournit un cadre important à cette collaboration. En intégrant les mécanismes évaluation-et-résolution et SSRTE, l'approche TSTE peut offrir une orientation efficace pour garantir que tous les enfants aient accès à une éducation gratuite et de qualité parallèlement à un travail approprié à leur âge.

Un système intégré :



1 Système de certification de Rainforest Alliance dans les coopératives : identification et atténuation des risques via l'évaluation des risques et la sensibilisation, et surveillance, identification et remédiation de problèmes d'atteinte aux droits humains via un comité d'évaluation et remédiation et un mécanisme de réclamation.

2 Systèmes de suivi et remédiation du travail des enfants (SS-RTE) : dans les communautés à haut risque de travail des enfants, il est recommandé d'adopter une approche plus intensive telles que conseiller un système SSRTE afin de garantir l'identification et la remédiation rapide des cas de travail des enfants.

Territoire sans travail des enfants : approche géographique qui cible une aire géographique particulière plutôt qu'une chaîne d'approvisionnement spécifique et qui s'assure que tous les enfants du territoire fréquentent l'école et ne sont pas soumis au travail des enfants.

